
COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 06 JANVIER 2015**

ORDRE DU JOUR

1. MODIFICATION DES STATUTS DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT,
2. OUVERTURE DE CREDITS POUR 2015,
3. FORET MILITAIRE,
4. FOYERS RURAUX MOSELLE : CONTRAT ENFANT JEUNESSE.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 30 janvier 2014, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,
M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoint,
M. Laurent NARAT, Mme Estelle TRIMBUR BAUER, M. Jérôme FLESCH, Mme Evelyne BECKER,
Mme Miretta LACK, Mme Chantal PICCOLI, M. Pierre GELEBART, M. Michel CHEVALIER, M. Guy CIUNEK, M. Guy KIEFFER, Conseillers municipaux

ABSENTE à savoir.

Mme Stéphanie FLAMMANN

ABSENTE à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : à savoir.

Mme Stéphanie FLAMMANN à Mme Marie-Laure GROUTSCH

Le maire a dénombré 14 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETAIRE : M. Serge ZIMMERMANN.

POINT 0 : Monsieur Michel CHEVALIER indique qu'une erreur a été commise dans le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 décembre 2014. En effet Monsieur Michel CHEVALIER indique qu'il s'est abstenu point 12 pour le lot menuiseries extérieures et non pour le lot plâtrerie.

Après correction le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 : MODIFICATION DES STATUTS DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT

Lors de la séance du 19 novembre dernier, le conseil communautaire a adopté les modifications apportées aux statuts du District Urbain de Faulquemont.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur la modification envisagée.

Aussi, il vous est proposé d'adopter les nouveaux statuts du District Urbain de Faulquemont selon le document ci-joint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux statuts du District Urbain de Faulquemont.

POINT 2 . OUVERTURE DE CREDITS POUR 2015

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater des dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget précédent.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le conseil municipal peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits ouverts au budget précédent. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Ces derniers seront inscrits au budget lors de son adoption.

Aussi, afin de réaliser les paiements entre le 1^{er} janvier et la date limite de vote du budget primitif, il est proposé d'autoriser le maire à ouvrir les crédits suivants :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	1.800,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	34.500,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours :	253.000,00 €
Soit un total de :	289.300,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à ouvrir les crédits suivant les montants et affectations mentionnés ci-dessus.

POINT 3. FORET MILITAIRE

Monsieur le Maire a rencontré courant décembre Monsieur SAINTOT du Ministère de la défense, chargé de mission pour la réalisation des actifs immobiliers. Une proposition concernant la forêt militaire a été émise. Les Domaines ont estimé cette forêt à 20 000,00. Le montant des travaux qui ont été pris en charge par le ministère de la défense s'élève à 54.039,00 € TTC et comprend le désamiantage, la neutralisation des cuves et la dépollution pyrotechnique.

Trois possibilités sont envisageables : l'acquisition de la forêt par la commune, par le DUF avec convention entre la commune et le DUF en ce qui concerne l'exploitation, ou par un privé.

Monsieur le Maire a rencontré des membres du DUF qui ont évoqué la possibilité d'acquérir les terrains au nom de la communauté de communes, la commune resterait gestionnaire du site.

Après débat, le conseil municipal à la majorité préférerait que la commune acquiert cette forêt. Ce dernier demande à Monsieur le maire de prendre contact avec l'agent ONF afin de faire estimer la valeur de ce bois. Il est également demandé si le DUF pouvait aider la commune dans le domaine de la sécurisation du site. Monsieur le Maire prend note de ces remarques. La question d'acquisition sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

POINT 4. FOYERS RURAUX MOSELLE : CONTRAT ENFANT JEUNESSE

Par courrier du 04 décembre 2014 les Foyers ruraux Moselle demandent à la commune une première avance de fonds pour l'année 2015 de 10 000,00€.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité accepte de payer l'avance de 10 000,00 € demandée par foyers ruraux Moselle.

POINT 5 . ECHANGE DE TERRAINS

La SCI DU CHENE représentée par Kévin CHATTE est propriétaire des parcelles section 12 n°260 de 6,35 ares. La commune est propriétaire de la parcelle section 12 n°258 de 6,35 ares. Suite à la délibération du 26.08.2014 il y a lieu d'échanger la parcelle section 12 n°258 contre la parcelle n° 260. L'échange se ferait sans soulte, les surfaces échangées étant presque égales. Quant aux frais d'acte, ils seront à la charge de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte et les documents y afférents. Le procès-verbal d'arpentage et de poses de bornes seraient pris en charge par la commune à hauteur de 85%, les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Avant de lever la séance,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la population légale totale au 1^{er} janvier 2015 est de 1 474 habitants.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. MODIFICATION DES STATUTS DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT,
2. OUVERTURE DE CREDITS POUR 2015,
3. FORET MILITAIRE,
4. FOYERS RURAUX MOSELLE : CONTRAT ENFANT JEUNESSE,
5. ECHANGE DE TERRAINS.

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h00.